



CT Spécial DSAC-NE du 15 avril 2014

PREAMBULE

FO, comme deux autres OS, a signé le protocole DGAC 2013/2015 afin de garantir, des avancées statutaires et indemnitaires pour TOUS les personnels ainsi que des mesures d'accompagnement pour TOUS les agents des services restructurés, ceci dans un contexte financier très contraint par les réformes imposées par le gouvernement.

FO assume donc pleinement cette signature, même si nous n'avons, en aucun cas, approuvé les fermetures de services et les réductions d'effectif imposées par l'administration et la Loi de Finance.

CT Spécial : réorganisation de la DSAC-NE dans le cadre du protocole 2013/2015

Ce CT spécial avait pour ordre du jour principal la réorganisation de la DSAC-NE dans le cadre de l'application du protocole DGAC 2013/2015. Le texte de décision d'organisation a été présenté aux OS et n'a pas fait l'objet de commentaire, Il a donc été soumis aux votes des OS :

- 3 contre : UTCAC et 2 abstentions : CFTC et FO

FO s'est abstenu conformément à la position prise lors du CT DSAC du 4 mars 2014 et dans les différents CT dans les DSAC-IR (comme précisé dans le préambule FO est opposé aux fermetures de service). Ce n'est pas le cas de l'UTCAC qui s'était abstenu lors du vote du texte de réorganisation de la DSAC au CT DSAC mais qui a voté contre au CT-DSAC-NE....**Allez comprendre, qui n'assume pas !!!!**

Concernant le projet de note de réorganisation des missions de la DSAC-NE entre le siège, la Délégation de Bâle-Mulhouse et les deux Antennes de Dijon et de Metz-Nancy-Lorraine, FO a fait des propositions de modification de la première version du projet présentée par l'administration lors du GT spécifique du 24 mars, considérant que ce qui était proposé n'était en aucun cas admissible pour les agents des futures antennes et des divisions du siège (les personnels des antennes auraient été tiraillés entre le responsable d'antenne et le chef de division). Nos propositions ont été prises en compte dans le nouveau projet présenté lors de ce CT. L'UTCAC ne peut donc en aucun cas se prévaloir d'avoir réussi à faire changer ce projet et d'être ainsi la seule OS de la DSAC-NE à avoir demandé des changements de fond sur le projet initial.

FO s'assurera que cette réorganisation progressive et temporaire (jusqu'au départ des responsables d'antennes) se fasse avec le plus d'humanisme possible en prenant en compte les désidératas de rattachement ou de transfert des agents souhaitant être maintenus au sein des antennes comme FO l'a défendu et obtenu dans ce protocole : AUCUNE mobilité forcée pour les agents de la DSAC !!!

FO, plus que jamais en cette période de restructuration, se préoccupe de l'ensemble des personnels de la DSAC-NE, de la DSAC et de la DGAC.

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

Contacts FO : Yann LAFITTE SNNA ; Patrick GISSELBRECHT SNPACM

